

Auxerre, le 12 mai 2005

L'Inspecteur d'Académie

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles

Division des élèves,
des établissements et de
l'action éducatrice
(DIVEA 1)

Affaire suivie par
M. DAUPHIN
Mme BLANDEAU

Téléphone
03.86.72.20.11
Fax
03 86 51 21 30
Mél.
scol89@ac-dijon.fr

12 bis boulevard Galliéni
BP 66
89011 AUXERRE CEDEX

**OBJET : Appel à projets dans le cadre du Plan pour les Arts et la Culture
(année scolaire 2005 – 2006).**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier (identique à celui de l'année scolaire précédente) de demande d'ouverture d'une classe à Projet Artistique et Culturel (P.A.C.) ou d'un Atelier Artistique (A.A.) pour l'année scolaire 2005-2006. Votre dossier devra être adressé sans faute, dûment complété, à l'Inspection académique de l'Yonne (DIVEA) **avant le 25 juin 2005**.

Ces dispositifs (P.A.C. et A.A.) doivent s'appuyer sur les programmes et privilégier l'interdisciplinarité, le croisement des domaines, des méthodes et des approches. Ils ont en commun de faire appel à des artistes ou à des professionnels de la culture, d'établir des liens entre pratiques en milieu scolaire et pratique en milieux artistiques ou culturels.

Les critères pris en compte pour la validation de vos nouveaux projets demeurent ceux qui ont présidé, depuis 2001, à la mise en place du Plan pour les Arts et la Culture, à savoir :

- qualité pédagogique du projet ;
- inscription de ce projet artistique et culturel dans votre projet d'école ;
- adéquation du projet avec les ressources de proximité (sans préjuger du recours à des ressources régionales ou nationales) ;
- reconnaissance par la D.R.A.C. du partenaire culturel ;
- cohérence du parcours artistique et culturel de l'élève.

Seront retenus prioritairement les projets s'inscrivant dans les trois axes du Projet départemental des Arts et de la Culture :

- Le Patrimoine : ces projets s'appuieront sur l'énorme richesse patrimoniale du département de l'Yonne, couvrant des thématiques nombreuses et variées, aisément accessibles (par exemple, observation et étude de l'habitat), ainsi que sur des événements nationaux (« Printemps des Musées » et « Rencontres d'Architecture ») en lien notamment avec les services éducatifs des musées, des archives départementales et des Villes d'Art et d'Histoire et avec les structures-ressources.



- La Lecture de l'Image : on s'intéresse à toutes les images, fixes ou animées : peinture, dessin, bande dessinée, photographie, cinéma, vidéo, télévision... Ce travail sera fait là aussi en appui sur les ressources et structures culturelles du département (centres d'art, musées, cinémas...).

- Le Travail de la Voix : ce domaine recouvre tant la pratique du chant que toutes les formes d'expression vocale (expression orale et développement de l'écoute, expression théâtrale, travail choral...); les projets seront à développer en cohérence avec le Pôle national ressources voix, implanté au C.D.D.P. de l'Yonne, et éventuellement en partenariat avec le Centre d'Art polyphonique et l'Addim 89.

Il vous est en outre rappelé que le dispositif des classes culturelles transplantées (« classes Patrimoine » notamment) reste en vigueur et peut permettre un financement partenarial.

Pour mémoire, le budget d'une classe P.A.C. n'excédera pas 1200 € (50 % Education Nationale, 50 % partenaire D.R.A.C. ou collectivité territoriale). D'autre part, et pour des raisons d'ordre budgétaire (annuité), il est vivement souhaitable de prévoir une utilisation d'au moins un tiers des crédits alloués (Education Nationale) avant la fin de l'année civile 2005.

Pour toute précision, prendre contact avec la DIVEA ou : le chargé de mission Jean-Luc DAUPHIN (au 06.85.05.54.47) et Olivia LEGROS (éducation musicale 03.86.72.20.57) ou les conseillers pédagogiques : Laurence GERARD (Arts Plastiques 03.86.72.20.55) Patricia LAMOUCHE (Arts Plastiques 03.86.72.20.08) et Guy CHAPALAIN (Education Musicale 03.86.72.20.57).

Marcel VERANI